6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité

DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphone : A LILLE N° 1.69 — 22.82 ; A ROUBAIX N° 3.28 ; A LENS N° 0.52 ; A DOUAI N° 412

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / 1 an
Nord et Départements limitrophes . . . . 4 fr. 50 / 8 fr. / 15 fr.
Autres Départements . . . . . 6 fr. 50 / 11 fr. / 22 fr.
Les Abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de poste.

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Jeudi 2 & Vendredi 3 Janvier 1913

L'Esprit Colonial

Il a été souvent parlé, lors de la très ample discussion du budget des colonies qui vient d'avoir lieu à la Chambre, de l'« esprit colonial ».

« L'esprit colonial, a dit le citoyen Lagrosillière, n'est autre que l'esprit « réactionnaire, l'esprit rétrograde, l'esprit clérical, l'esprit féodal, esclavagiste même, compliqué d'odieux préjugés de race, de haines ethniques indignes de la France, contraire à la civilisation. »

Et le député de la Martinique ajoutait : « La caractéristique de l'esprit colonial est de croire que les colonies sont « faites pour les colons et non pas pour « la nation ; que les colons sont des conquérants et que les populations coloniales sont des peuples conquis ou des « peuples vaincus, qui doivent toujours « être traités en vaincus, de même que « leurs pays ne doivent connaître d'autres traitements que les traitements infligés aux pays conquis... »

Pour illustrer sa définition, Lagrosillière a cité certains faits topiques : M. de Monpezat, délégué de l'Annam-Tonkin au Conseil supérieur des colonies, insultant publiquement, dans une conférence à Hanoï, les populations qu'il représente ; Mgr Puginier, évêque d'Annam, déclarant gravement au correspondant du « Temps », que « Dieu a mis partout le remède à côté du mal. Si en terre d'Annam, le « rotin » pousse à côté de l'Annamite, ce n'est pas sans raison » ; M. Necquart, président de Cour criminelle, mis à la retraite d'office pour avoir admonesté un douanier qui avait, sans aucun motif, pour le plaisir, tué un sergent de la garde indigène, et qui fut d'ailleurs acquitté !

Mais ce ne sont là que des faits bien pâles à côté des atrocités qui, quotidiennement, depuis l'origine de notre histoire coloniale, se passent à l'abri du Drapeau tricolore. Les rapports si documentés et si courageux, que depuis plusieurs années publie M. Violette, sont, à ce point de vue, suggestifs. Il suffit de les lire pour se rendre compte que, malgré la bonne volonté incontestable du ministre actuel, malgré les progrès certains réalisés dans le recrutement des fonctionnaires coloniaux, malgré des délégations judiciaires encore trop rares mais qui indiquent chez certains magistrats la volonté de faire respecter la loi et la Justice, l'empire colonial de la France (elle n'a d'ailleurs pas ce triste monopole) se caractérise par l'arbitraire administratif et judiciaire, le mépris de la vie des indigènes et l'expropriation violente ou sournoise de leurs droits et de leurs biens.

C'est de cette dernière question, c'est du traitement que la France colonisatrice impose à la propriété des indigènes que je veux parler aujourd'hui.

L'article 17 de la Déclaration des Droits de l'Homme dit que « la propriété étant « un droit inviolable et sacré, nul ne « peut en être dépouillé, sauf quand la « nécessité publique légalement constatée l'exige et sous la condition d'une « juste et préalable indemnité. »

Que de fois les partis bourgeois n'ont-ils pas invoqué cet article XVII pour dresser les paysans de France contre le socialisme ?

Mais il paraît que l'article XVII, non plus que l'anticléricalisme, n'est un article d'exportation. Pour les coloniaux, aux colonies, tout est bon à prendre : la propriété, inviolable quand il s'agit des blancs, n'est pas respectable chez les « noirs » et chez les « jaunes ».

Le long plaidoyer que l'année dernière encore M. Albin Rozet a prononcé pour les indigènes de l'Algérie : le débat qui, il y a quelques mois, s'est institué sur le régime foncier tunisien, ont montré les Arabes et les Kabyles frustrés de leurs biens au profit de quelques spéculateurs sans scrupules. Des abus analogues se préparent au Maroc.

Dans son rapport de l'an dernier, M. Violette a révélé comment les Congrégations, mettant à profit l'incertitude du régime foncier en Indo-Chine, ont exproprié, sans indemnité bien entendu, de nombreux Annamites et Tonkinois, des propriétés qu'ils possédaient de père en fils et dont, en bonne justice, ils auraient dû être considérés comme propriétaires.

M. Violette, dans son rapport, et Lagrosillière, à la tribune, nous ont rappelé la scandaleuse histoire des phosphates de Tahiti, accaparés grâce à la violence et à la ruse, par une société de capitalistes cosmopolites.

Dans un article des « Annales coloniales » (n° du 26 décembre), M. Violette nous cite un « bon tour » joué par les coloniaux aux indigènes des îles Sous-le-Vent. Ceux-ci vivaient paisiblement sur leurs terres : en 1898, on s'avisa de les forcer à revendiquer leur propriété. On créa des « commissions », devant lesquelles ils devaient faire valoir leurs titres. On ne prenait d'ailleurs pas la peine de les convoquer à jour fixe. Pendant des semaines, certains d'entre eux durent attendre qu'on voulût bien appeler leur affaire ; et tandis qu'ils étaient à la commission, les terres restaient en friche et le bétail sans gardien. Tout cela pour arriver bien souvent à ce résultat de voir leur propriété attribuée, faute de justification suffisante de leur part, au domaine !

Les exemples de ces expropriations scandaleuses abondent. Faut-il rappeler les Canaques dépouillés de leurs terres au profit des ex-forçats et des colons de Nouméa ? Je me bornerai, pour terminer, à citer l'histoire si émouvante des 50.000 habitants de la Grande-Comore dont M. Augagneur, dans son interpellation récente, s'est fait l'avocat énergique et heureux. Ce serait une histoire « fantastique », si elle n'était « coloniale », que celle de l'aventurier Humblot arrachant, en 1885, à l'ignorance du sultan Saïd-Ali, un traité qui lui concède en fait le monopole du sol, du sous-sol et de la main-d'œuvre, traité que renforcera l'acte de 1897, obtenu de la complaisance du ministre Lebon ; réussissant à faire bannir le sultan sous le prétexte d'un complot imaginaire ; se faisant nommer résident de l'île ; cumulant avec la propriété, tous les pouvoirs administratifs et judiciaires !

Il est vrai que pour les Comoriens l'heure de la justice sonnera bientôt. Déjà Saïd-Ali, plus heureux que Dinah Solifou, dont j'ai décrit ici même la lamentable odyssée, a été réhabilité. Déjà les tribunaux ont reconnu les droits de certains indigènes. Et la Chambre a voté l'ordre du jour, accepté par M. Lebrun, qui invite le Ministre à résilier la convention de 1897 et à rendre aux indigènes leurs propriétés.

Mais après cette injustice, combien d'autres resteront à réparer. Le Parti socialiste, à mon avis, a eu tort d'observer jusqu'à ce jour, sur la question coloniale, une attitude presqu'exclusivement négative. Que nous le voulions ou non, le colonialisme est un fait. L'histoire veut que mise en présence d'une civilisation moins développée, une civilisation plus avancée y cherche et y trouve un champ d'activité. Lorsque le socialisme sera au pouvoir, il sera lui-même amené, non seulement par les nécessités économiques mais aussi par son esprit de « prosélytisme », à avoir des colonies, à poursuivre et à transformer l'œuvre coloniale entreprise par le capitalisme.

Dès lors, au lieu d'observer cette attitude superbe mais vraiment trop commode qui consiste à dire : « Le colonialisme et ses abus sont les fruits du capitalisme », il serait plus conforme à la véritable doctrine marxiste et il y aurait, en tout cas, plus de mérite pour le parti socialiste à s'intéresser aux questions coloniales, à apporter à leur solution son esprit et sa méthode, à s'efforcer de faire prédominer dans les colonies — du moins, dans la mesure compatible avec l'existence du régime capitaliste — une politique qui, en même temps qu'elle développerait le patrimoine économique de l'humanité, assurerait aux indigènes le bien-être et la justice auxquels ils ont droit et les initierait — pacifiquement et lentement, mais sûrement — aux bienfaits d'une civilisation supérieure.

Raoul BRIQUET,
Député du Pas-de-Calais.

La grande Révolution dans le Nord

La Politique Sociale

DE ROBESPIERRE A LA CONSTITUANTE

Robespierre fut le porte-parole attitré des déshérités, des gens de peu, des gens de rien. Il faut l'entendre répondre avec une hautaine ironie aux objections des adversaires du suffrage universel.

« Mais, dites-vous, le peuple ! Des gens qui n'ont rien à perdre, pourront donc, comme nous, exercer tous les droits des citoyens? Des gens qui n'ont rien à perdre ! Que ce langage de Forgueil en dégère est injuste et faux aux yeux de la vérité ! Ces gens dont vous parlez sont apparemment des hommes qui vivent, qui subsistent au sein de la société, sans aucun moyen de vivre et de subsister. Car s'ils sont pourvus de ces moyens-là, ils ont, ce me semble, quelque chose à perdre-ou à conserver. Oui, les grossiers habits qui me couvrent, l'humble réduit où j'achète le droit de me retirer et de vivre en paix ; le modique salaire avec lequel je nourris ma femme, mes enfants ; tout cela, je l'avoue, ce ne sont point des terres, des châteaux, des équipages, tout cela s'appelle **rien**, peut-être, pour le luxe et pour l'opulence, mais c'est quelque chose pour l'humanité, c'est une propriété sacrée, aussi sacrée sans doute que les brillants domaines de la richesse. Que dis-je? Ma liberté, ma vie, le droit d'obtenir sûreté ou vengeance pour moi et pour ceux qui me sont chers, le droit de repousser l'oppression, celui d'exercer librement toutes les facultés de mon esprit et de mon cœur, tous ces biens si doux, les premiers de ceux que la nature a départis à l'homme, ne sont-ils pas confiés comme les vôtres à la garde des lois ? Et vous dites que je n'ai point d'intérêt à ces lois, et vous voulez me dépouiller de la part que je dois avoir, comme vous, dans l'administration de la chose publique, et cela par la seule raison que vous êtes plus riches que moi ! » De pareilles paroles étaient de nature à éveiller au cœur des travailleurs la conscience de leur dignité, la volonté de jouir de leurs droits. Si un Robespierre semait pour l'avenir.

Pour le présent, Robespierre s'efforça d'empêcher la bourgeoisie de se servir de ses armes contre le peuple désarmé et affamé. Pour réprimer les troubles provoqués par le haut prix du pain, la Constituante avait voté à la fin d'octobre 1789 la terrible loi martiale qui permettait aux municipalités de faire tirer sur les attroupements après trois sommations. Robespierre craignait que l'application de la loi martiale ne dégoûtât le peuple de la Révolution et ne fournît aux aristocrates un moyen infaillible de ramener à eux les masses : « On vous dit que les soldats refusent de marcher... Eh ! peuvent-ils se jeter sur un peuple malheureux dont ils partagent le malheur ? Ce ne sont pas des mesures violentes qu'il faut prendre, mais des décrets sages pour découvrir la source de nos maux ». Robespierre n'aurait pas permis qu'on se servît de l'armée dans les grèves ! La Constituante, naturellement, ne suivit pas Robespierre. Elle gouverna dans l'intérêt des propriétaires.

Elle ne le suivit pas davantage quand il dénonça les abus du droit de triage en vertu duquel les seigneurs s'étaient emparés depuis un siècle de la plupart des communaux. Robespierre aurait voulu qu'on fît une enquête sur ces usurpations et qu'on fît rendre aux communes les biens volés.

Dans le même esprit de large et profonde démocratie, Robespierre revendiqua le droit de chasse pour tous les Français sans exception. Il trouvait injuste que ce droit fut attaché à la propriété. Ici encore la Constituante lui donna tort.

Quand on réforma les conseils de guerre, il demanda qu'ils ne fussent pas composés uniquement d'officiers, mais par partie d'officiers et de soldats. L'accusé, disait-il, devait être jugé par ses pairs, et non uniquement par ses chefs. Ici encore, les idées de Robespierre devançaient singulièrement son époque et ne sont pas encore prêtes d'être réalisées !

Sous l'ancien régime, la liberté de tester était entière. Robespierre demanda que la loi établît l'égalité des partages en matière de succession, autrement dit qu'un père ne pût pas avantager son fils aîné aux dépens de ses autres enfants. A cette occasion, il laissa entrevoir le système social de ses rêves : Législateurs disait-il, vous n'avez rien fait pour la liberté si vos lois ne tendent pas à diminuer, par des moyens doux et efficaces, l'extrême inégalité des fortunes ».

Quand la Constituante, par peur de la démocratie montante, glissa de plus en plus à droite, au printemps de 1791, Robespierre s'efforça avec une rare énergie de l'empêcher de faire machine en arrière. Il défendit avec succès le droit de pétition menacé. Le 9 mai 1791 il s'écriait : « Je défendrai surtout les plus pauvres. Plus un homme est faible et malheureux, plus il a besoin du droit de pétition ». Cette fois, il fut assez heureux pour obtenir que l'Assemblée ne refusât pas le droit de pétition aux citoyens passifs.

A maintes reprises, il prit encore la défense des comédiens, des juifs, des hommes de couleur. Dans toutes les occasions, il se rangea toujours résolument du côté du plus faible. Il opposa sans cesse au droit bourgeois le droit humain, aux intérêts d'une classe les intérêts d'un peuple et de l'humanité. Par sa prédication ardente et rectiligne il se fit l'instituteur de la démocratie, il éveilla en son âme encore trouble la conscience de ses droits, il lui donna l'audace de regarder en face la bourgeoisie, il lui inspira le désir et la volonté de s'égaler à elle.

Les quelques communistes qui existaient alors regardaient Robespierre comme un allié et comme un chef. Dans une lettre intime à son ami Coupé de l'Oise, Gracchus Babeuf écrivait, le 10 septembre 1791 : « Analysez Robespierre, vous le trouverez aussi agrarien en dernier résultat, et cet [illegible] que le temps n'est pas encore venu ». **Agrarien**, c'était l'équivalent en ce temps-là du mot socialiste d'aujourd'hui. Cela veut dire partisan de la loi agraire, autrement dit du partage des terres. Pour Babeuf, Robespierre regarde vers l'idéal communiste, mais, par prudence, par politique, il n'ose afficher son idéal, il « louvoie », « le temps n'est pas encore venu », le temps viendra sous la Convention. Alors Robespierre parlera plus clairement et agira plus hardiment.

Albert MATHIEZ.

CHRONIQUE

Cruelle énigme

Chaque soir, quand j'ai manqué le dernier train pour Maisons-Laffitte (et Dieu sait si cette aventure m'arrive plus souvent qu'à mon tour), je vais dormir en un pied-à-terre que j'ai à Paris.

C'est un logis humble, paisible, honnête, comme le logis du petit garçon auquel Napoléon III, alors simple président de la République, avait logé trois balles dans la tête pour monter sur le trône.

Seulement, il n'y a pas de rameau bénit sur un portrait, et pas de vieille grand'mère qui pleure.

Heureusement !

Mon pied-à-terre, j'aime mieux vous le dire tout de suite, est une simple chambre portant le numéro 80 et sise en l'hôtel des Trois-Hémisphères, rue des Victimes.

Très propre et parfaitement tenu, cet établissement se recommande aux personnes seules, aux familles de passage à Paris, ou à celles qui, y résidant, sont dénuées de meubles.

Sous un aspect grognon et rébarbatif, le patron, M. Stéphany, cache un cœur d'or. La patronne est la plus accorte hostelière du royaume et la plus joyeuse.

Et, puis, il y a souvent, dans le bureau, une dame qui s'appelle Marie et qui est très gentille. (Elle a été un peu souffrante ces jours-ci, mais elle va tout à fait mieux maintenant, je vous remercie.)

L'hôtel des Trois-Hémisphères a cela de bon, qu'il est international, cosmopolite et même polyglotte.

C'est depuis que j'y habite que je commence à croire à la géographie, car jusqu'à présent, — dois-je l'avouer ? — la géographie m'avait paru de la belle « blague ».

En cette hostellerie, les nations les plus chimériques semblent prendre à tâche de se donner rendez-vous.

Et c'est, par les corridors, une confusion de jargons dont la tour de l'ingénieur Babel, pourtant si pittoresque, ne donnait qu'une faible idée.

Le mois dernier, un clown né natif des îles Feroë rencontra, dans l'escalier, une jeune Arménienne d'une grande beauté.

Elle mettait tant de grâce à porter ses quatre sous de lait dans la boîte de fer-blanc, que l'insulaire en devint éperdument amoureux.

Pour avoir le contentement, on télégraphia au père de la jeune fille, qui voyageait en Thuringe, et à la mère, qui ne restait pas loin du royaume de Siam.

Heureusement que le fiancé n'avait jamais connu ses parents, car on se demande où l'on aurait été les chercher, ceux-là.

Le mariage s'accomplit dernièrement à la mairie du XVIIIe. M. Bin, qui était à cette époque le maire et le père de son arrondissement, profita de la circonstance pour « envoyer » une petite allocution sur l'union des peuples, déclarant qu'il était résolument décidé à garder une attitude pacifique aussi bien avec les Batignolles qu'avec La Chapelle et Ménilmontant.

J'ai dit plus haut que ma chambre porte le numéro 80. Elle est donc voisine du 81.

Depuis quelques jours, le 81 était vacant. Un soir, en rentrant, je constatai que, de nouveau, j'avais un voisin, ou plutôt une voisine.

Ma voisine était-elle jolie ? Je l'ignorais. Mais ce que je pouvais affirmer, c'est qu'elle chantait adorablement. (Les cloisons de l'hôtel sont composées, je crois, de simple pelure d'oignon).

Elle devait être jeune, car le timbre de sa voix était d'une fraîcheur délicieuse avec quelque chose, dans les notes graves, d'étrange et de profondément troublant.

Ce qu'elle chantait, c'était une simple et vieille mélodie américaine, comme il en est de si exquises.

Bientôt la chanson prit fin et une voix d'homme se fit entendre.

— Bravo ! miss Ellen, vous chantez à ravir, et vous m'avez causé le plus vif plaisir... Et vous, maître Sem, n'allez-vous pas nous dire une chanson de votre pays ?

Une grosse voix enrouée répondit en patois nègro-américain :

— Si ça peut vous faire plaisir, monsieur George.

Et le vieux nègre (car, évidemment, c'était un vieux nègre) entonna une burlesque chanson dont il accompagnait le refrain en dansant la gigue, à la grande joie d'une petite fille qui jetait de perçants éclats de rire.

— A votre tour Doddy, fit l'homme, dites-nous une de ces belles fables que vous dites si bien.

Et la petite Doddy récita une belle fable sur un rythme si précipité, que je ne pus en saisir que de vagues bribes.

— C'est très joli, reprit l'homme ; comme vous avez été bien gentille, je vais vous jouer un petit air de guitare, après quoi vous ferons tous un beau « dodo ».

L'homme me charma avec sa guitare.

A mon gré, il s'arrêta trop tôt, et la chambre voisine tomba dans le silence le plus absolu.

— Comment, me disais-je, stupéfait, ils vont passer la nuit tous les quatre dans cette petite chambre !

Et je cherchais à me figurer leur installation.

Miss Ellen couche avec George.

On a improvisé un lit à la petite Doddy, et Sem s'est étendu sur le parquet. (Les vieux nègres en ont vu bien d'autres !)

Ellen ! Quelle jolie voix, tout de même !

Et je m'endormis, la tête pleine d'Ellen.

Le lendemain, je fus réveillé par un bruit ensemble. C'était maître Sem qui se dégourdissait les jambes en exécutant une gigue nationale.

Ce divertissement fut suivi d'une petite chanson de Doddy, d'une adorable romance de miss Ellen, et d'un solo de piston véritablement magistral.

Tout à coup, une voix monta de la cour :

— Et bien ! George, êtes-vous prêt ? Je vous attends.

[illegible]

Je suis à vous.

Effectivement, la minute d'après, George sortait.

Je l'examinai par l'entre-bâillement de ma porte.

C'était un grand garçon, mal de près, convenablement vêtu, un gentleman tout à fait.

Dans la chambre, tout s'était tu.

J'avais beau prêter l'oreille, je n'entendais rien.

Ils se sont rendormis, pensai-je.

Pourtant, ce diable de Sem semblait bien éveillé.

Quelles drôles de gens !

Il était neuf heures, à peu près. J'attendis.

Les minutes passèrent, et les quarts d'heure, et les heures. Toujours pas un mouvement.

Il allait être midi.

Ce silence devenait inquiétant.

Une idée me vint.

Je tirai un coup de revolver dans ma chambre, et j'écoutai.

Pas un cri, pas un murmure, pas une réflexion de mes voisins.

Alors j'eus sérieusement peur.

J'allai frapper à leur porte :

— « Open the door, Sem !... Miss Ellen !... Doddy ! Open the door... »

Rien ne bougeait !

Plus de doute, ils étaient tous morts.

Assassinés par George, peut-être !

Ou asphyxiés !

Je voulus regarder par le trou de la serrure.

La clef était sur la porte.

Je n'osai pas entrer.

Comme un fou, je me précipitai au bureau de l'hôtel.

— Madame Stéphany, fis-je d'une voix que j'essayais de rendre indifférente, qui demeure à côté de moi ?

— Au 81 ? C'est un Américain, M. George Huyotson.

— Et que fait-il ?

— Il est ventriloque.

Alphonse ALLAIS.

ECHOS

NOBLESSE OBLIGE !

Le mariage morganatique du grand-duc Michel-Alexandrovitch, frère du tsar, lui a déjà coûté la succession au trône. Mais ce n'est pas tout. Et une dépêche Havas annonce que « le grand-duc est déchargé de son commandement du régiment des chevaliers-gardes et reçoit un congé de onze mois ».

Un congé de onze mois ! On espère sans doute que le grand-duc, dans onze mois, aura divorcé ! Et on lui redonnerait alors son commandement.

LE VÊTEMENT FÉMININ

« Nous nous représentons, dit le docteur Toulouse, les femmes de l'antiquité, toujours vêtues du peplum qui va si bien aux épaules de nos modernes tragédiennes.

Or, ce peplum n'a pas été partout ni toujours la toilette à la mode; et, en remontant plus loin dans les temps anciens, on retrouve des ajustements plus voisins du costume moderne que celui des Athéniennes au temps de Périclès.

C'est ce que montre une statuette d'Isis, dont M. G. Fougères donne l'image dans sa « Vie publique et privée des Grecs et des Romains », album qui évoque, d'une manière saisissante et vivable, toute l'existence des anciens.

Cette petite statue est revêtue d'un corsage ajusté, d'une jupe à volants, qui sont d'une modernité troublante. Or, elle date de 1.700 à 1.200 ans avant Jésus-Christ ! Cela prouve que dans les choses qui ne tiennent qu'au goût, comme d'ailleurs, tout ce qui est du domaine de l'art, — et la toilette est une matière esthétique. — les mêmes arrangements peuvent se trouver, se perdre et se retrouver indéfiniment. Un volant est une combinaison que toute femme a pu imaginer : et il serait extraordinaire qu'aucune femme ne l'eût imaginé. Mais ce qui est impossible c'est qu'on retrouve dans ces civilisations primitives un objet exigeant notre technique mécanique ou chimique, une simple épingle à cheveux en celluloïde.

La Guerre des Balkans

Un bon « jour de l'An » à la Conférence de la Paix

Le premier pas vers la conciliation

La Porte propose d'abandonner à ses vainqueurs les trois quarts de la Turquie d'Europe, mais elle entend se réserver Andrinople et les îles de l'Egée.

Les alliés, quoique ne souscrivant pas à ces réserves, reconnaissent que les propositions turques constituent une base sérieuse de pourparlers. - La discussion s'engage et continuera aujourd'hui.

La Porte est entrée mercredi dans la voie des cessions territoriales et a accepté d'abandonner aux alliés cinq provinces sur sept qui composent son territoire européen. Elle ne conserve que les vilayets de Constantinople et d'Andrinople. Mais en ce qui concerne ce dernier, la nouvelle frontière turco-bulgare sera modifiée par les négociations des prochains jours, la Turquie ayant promis d'apporter un projet de tracé sur cartes.

L'écart qui sépare encore les propositions de la Turquie des demandes des alliés se résume dans la question d'Andrinople et celle des îles de la mer Egée. Les Bulgares veulent Andrinople et les Grecs exigent les îles. Les Turcs refusent. Mais ils ne sont certainement pas arrivés à la dernière limite de leurs concessions.

La Turquie persiste dans ses efforts pour amener une intervention des puissances dans les négociations, où les alliés, au contraire, veulent éviter l'ingérence directe de l'Europe.

Le désir d'éviter toutes complications persiste toutefois parallèlement aux aspirations particulières. La Triple-Entente n'a pas cessé de donner des conseils de modération à la Bulgarie. La diplomatie allemande et l'empereur Guillaume II ont accentué leurs conseils de modération et de prudence à l'Autriche. Les conversations engagées entre Vienne et Saint-Pétersbourg au sujet des préparatifs militaires dans les deux pays se poursuivent.

Le voyage de M. Take Jonesco à Londres où il reprendra les négociations directes avec M. Danef, le démenti donné par le ministres des finances de Roumanie, M. Marghiloman, à la Chambre roumaine à la nouvelle d'une prochaine mobilisation, viennent également confirmer les dispositions du gouvernement de Bucarest pour trouver un arrangement avec la Bulgarie sur les questions en suspens entre les deux pays.

En somme tout fait prévoir qu'une reprise de la guerre est des plus improbables et que les complications européennes pourront être écartées par la bonne volonté de toutes les puissances.

Les contre-propositions turques fournissent une sérieuse base de discussion.

On sait que la Conférence de la Paix s'était ajournée au mercredi 1er janvier. Voici sur cette séance mémorable les informations que nous avons reçues hier et que nous avons dû réserver.

La séance du 1er janvier

La séance de la Conférence de la paix a été ouverte, mercredi après-midi, à trois heures.

M. Venizelos, à qui revenait le tour de présider, a fait procéder à la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Il a donné ensuite la parole à Rechid pacha, qui a annoncé que les télégrammes qui lui étaient parvenus de Constantinople depuis la dernière séance lui permettaient de compléter ainsi de nouvelles contre-propositions turques.

« La Sublime Porte, dit-il, estime qu'on devrait s'en rapporter à l'avis des grandes puissances pour le règlement des affaires d'un caractère général : Albanie, Crète, Mégédoine. La question d'Andrinople et celle des îles de la mer Egée seraient exceptées ».

Les délégués balkaniques déclarèrent cette proposition inacceptable. C'est avec la Porte elle-même que les Etat alliés entendent régler le résultat de la guerre qu'ils ont menée contre elle. Ils ne sauraient tolérer que leur adversaire s'abritât maintenant derrière des tiers.

On put croire à ce moment que les négociations allaient connaître une heure dangereuse car les alliés étaient résolus à fixer à la Turquie un délai pour leur faire de véritables propositions.

Rechid pacha se leva alors et exposa que, puisque les propositions de la Porte n'étaient pas prises en considération, il tenait à prouver le désir de son gouvernement d'en arriver à une entente avec les alliés et qu'il allait présenter une autre proposition.

Il donna lecture des nouvelles conditions de la Turquie et, sur le désir des délégués des Etats alliés, il leur en fournit copie.

LES CONDITIONS TURQUES

Voici le document lu par Rechid pacha :

« *Parmi les propositions que les délégués des Etats alliés nous ont faites, il en est certaines qui ne peuvent et ne pourraient être réglées que par l'assentiment et l'autorisation des grandes puissances.*

Comme l'Europe entière attend avec impatience la fin de cette guerre et que le temps ne doit pas être consacré à de longues discussions, nous sommes autorisés à déclarer que la Sublime-Porte est prête à s'en remettre pour ces questions à la décision des grandes puissances.

Les délégués alliés nous ayant demandé, dans une déclaration faite en ce sens lors de la séance précédente, de la formuler par écrit en précisant les points, nous résumons nos propositions comme suit :

1. Tous les territoires occupés à l'ouest du vilayet d'Andrinople seront cédés ; mais la détermination des limites et du statut politique d'une Albanie autonome devra être soumise à la décision des grandes puissances ;

2. Le vilayet d'Andrinople restera comme auparavant en possession directe de l'empire ottoman avec faculté pour la Turquie et la Bulgarie de s'entendre directement sur les rectification de frontières qui pourraient être reconnues nécessaires entre elles ;

3. La Turquie ne peut céder aucune des îles de la mer Egée ; mais elle sauvegardera du mieux les [illegible] relatives aux grandes puissances ;

4. La Turquie est disposée à consentir à toute résolution que les puissances protectrices prendraient à l'égard de l'île de Crète d'un commun accord ;

5. Les quatre points qui précèdent sont connexes et forment un ensemble indivisible ».

La réponse des alliés
La discussion s'engage

Il y eut alors une suspension assez longue, une heure environ, pour permettre aux délégués balkaniques de discuter entre eux les nouvelles conditions.

A la reprise de la séance, ils exposèrent qu'ils ne pouvaient accepter qu'on pût soustraire des délibérations communes telle ou telle question comme celle du vilayet d'Andrinople, ou réserver telle autre à la décision des puissances, comme la question d'Albanie et celle de la Crète.

En ce qui concerne le premier point, les alliés estiment aujourd'hui comme hier que les revendications exposées communément doivent être examinées et défendues communément, ils ne consentiront pas à les discuter isolément.

Après avoir déclaré cependant que la question de la frontière du vilayet d'Andrinople intéressait directement la Bulgarie, Rechid pacha, après consultation avec les délégués turcs, déclara acquiescer à ce que toutes les questions fussent examinées en commun.

En ce qui concerne les questions de l'Albanie et de la Crète, que la Turquie veut déférer aux puissances, ces questions regardent avant tout la Conférence. Une fois que l'accord sera fait entre la Turquie et les alliés, ceux-ci s'entendront avec les puissances en ce qui concerne l'Albanie.

D'autre part, au sujet de la rectification de la frontière du vilayet d'Andrinople proposée par la Turquie, les alliés estiment que le vague de cette formule doit être remplacé par une indication très nette de cette nouvelle ligne frontière. Dans cet ordre d'idées, il serait très utile qu'ils pussent être mis en présence d'une carte de cette frontière dressée par la Turquie.

Quant aux îles de la mer Egée, ils insistent sur leur cession.

Rechid pacha déclara alors qu'il allait en référer à son gouvernement sur les points encore divergents. Il espérait recevoir, avant vendredi, des instructions de Constantinople ; si elles ne lui étaient pas parvenues à cette date, il le ferait savoir et un nouvel et court ajournement serait proposé.

Impression favorable

Quelle est donc la situation à l'heure actuelle ? Bien meilleure qu'on ne l'aurait encore cru mercredi matin, et c'est là l'impression de tous les délégués balkaniques. « Au moins nous avons une base de discussion : il y a encore de gros écarts entre nos demandes et les offres turques, mais la Turquie fait des concessions. Elle a jeté un pont entre les deux rives que séparait encore ce matin un abîme. Nous pouvons commencer à y marcher. Il faut souhaiter que nous nous y rencontrions ».

Les deux questions qui dorénavant vont dominer les débats de la Conférence sont celles du vilayet d'Andrinople, et plus encore celle d'Andrinople même, et celle des îles de la mer Egée.

Sur chacune de ces questions intéressant l'une la Bulgarie, l'autre la Grèce, le bloc eût pu résister ; il n'en fut rien, et les délégués turcs durent s'en convaincre une nouvelle fois.

Le fait que Rechid pacha a demandé sur ces questions de nouvelles instructions à Constantinople prouve que les délégués turcs veulent continuer à négocier.